

Mise en ligne le 28 Juin 2025



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2025-57
Conseil Municipal du 25 Juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

MICRO-FOLIE – Convention de partenariat avec la Communauté d’Agglomération du Grand Cognac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

En 2023, la Communauté d’agglomération du Grand Cognac a acheté une Microfolie qui se compose d’un musée numérique, de casques de réalité virtuelle et d’un fablab.

Grand Cognac souhaitant que la Microfolie soit itinérante, la commune de Châteauneuf-sur-Charente a répondu à son appel à candidature.

La convention dont le projet figure en annexe a pour objet de formaliser les modalités d’intervention des parties pour l’organisation de cet évènement culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- d’approuver la convention de partenariat relative à la Microfolie dont le projet figure en annexe ;
- d’autoriser M le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE